

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01
HEBBIL

Incendies de forêt

MODIFICATION DU TERRITOIRE TOUCHÉ PAR L'INTERDICTION D'ACCÈS EN FORÊT SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT ET PAR LA FERMETURE DE CHEMINS FORESTIERS

Québec, le 18 juin 2023 – Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a décidé de modifier l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et la fermeture des chemins forestiers annoncées le 14 juin 2023. Cette décision a été prise de concert avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) et la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

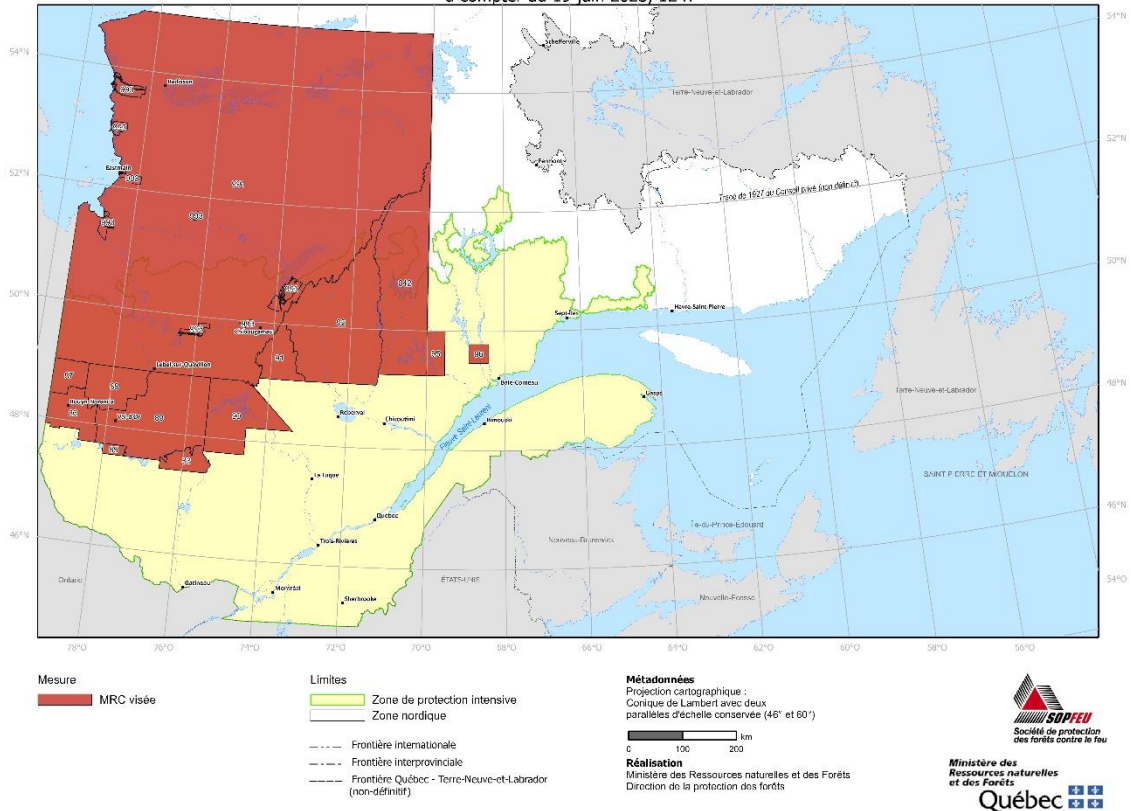
En raison des faibles précipitations reçues au cours des derniers jours et des faibles précipitations annoncées en début de semaine, les indices d'inflammabilité pourraient passer de *très élevés* à *extrêmes* pour plusieurs régions du Québec au cours des prochains jours.

Afin d'assurer la protection de la population et de soutenir au mieux la SOPFEU et ses partenaires dans le combat des feux sur le territoire, le MRNF procédera dès demain à l'élargissement du territoire touché par l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et aux chemins forestiers qui s'y trouvent.

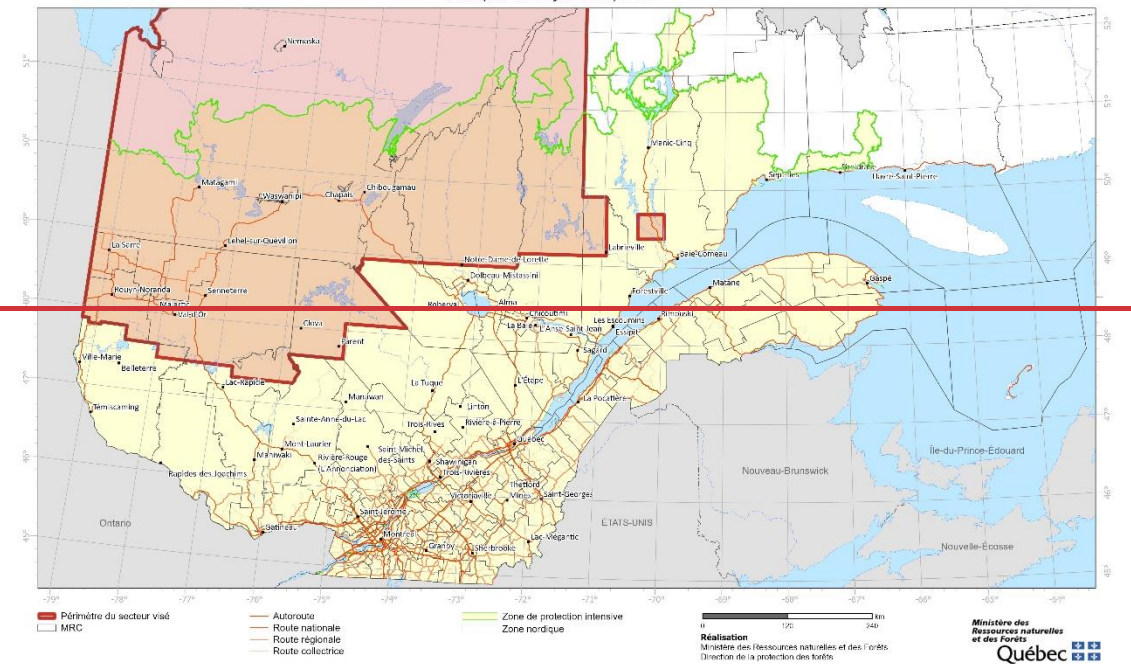
Cette modification prendra effet le 19 juin 2023, à 12 h.

Voici la carte de localisation du territoire touché. Les modifications apportées à la mesure ciblent principalement les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Mauricie, du Nord-du-Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

**Secteur visé par l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État
et une fermeture de chemins pour des considérations d'intérêt public (LMRNF, art. 11.3)
à compter du 19 juin 2023, 12 h**



**Secteur visé par l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État
et une fermeture de chemins pour des considérations d'intérêt public (LMRNF, art. 11.3)
à compter du 12 juin 2023, 10 h**



L'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et la fermeture des chemins s'appliqueront sur le territoire suivant :

NORD-DU-QUÉBEC : Jamésie (991), Eyou Istchee (Waswanipi, Mistissini, Oujé-Bougoumou, Chisasibi, Eastmain, Nemiscau, Waskaganish, Wemindji) (993).

CÔTE-NORD : La Haute-Côte-Nord (95) pour sa portion au nord de la latitude 49° 15' et à l'ouest de la longitude 69° 33', Manicouagan (96) pour sa portion délimitée par les points cardinaux suivants :

68° 56' O 49° 28' N
68° 56' O 49° 47' N
68° 25' O 49° 47' N
68° 25' O 49° 28' N

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN : Maria-Chapdelaine (92) et Le Domaine-du-Roy (91) pour leur portion au nord de la latitude 49° 04', Le Fjord-du-Saguenay (942) pour sa portion au nord de la latitude 49° 15'.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE : Témiscamingue (85) pour sa portion au nord de la latitude 47° 32' et à l'est de la longitude 78° 01', Rouyn-Noranda (86), Abitibi-Ouest (87), Abitibi (88), La Vallée-de-l'Or (89) pour sa portion au nord de la latitude 47° 32'.

MAURICIE : La Tuque (90) pour sa portion à l'ouest de la longitude 74° 31' jusqu'à la latitude 48° 13' et pour sa portion au nord de la latitude 48° 13'.

OUTAOUAIS : La Vallée-de-la-Gatineau (83) pour sa portion au nord de la latitude 47° 24'.

Le Ministère tient à rappeler à la population qu'en cette période où des incendies majeurs font rage sur certains territoires du Québec, la plus grande prudence est de mise. La collaboration de l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices du territoire forestier est essentielle pour protéger nos forêts et assurer la sécurité de la population.

Par ailleurs, l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité ainsi que la restriction de travaux en forêt sont toujours en vigueur sur certains territoires du Québec. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez la section [Communiqués](#) du site Web de la SOPFEU.

Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements sur le territoire fermé sont invitées à consulter la page Web [Feu de forêt](#) du gouvernement du Québec, le site Web de la [SOPFEU](#) et la carte interactive [Forêt ouverte](#) ou à **communiquer avec Services Québec au numéro sans frais 1 877 644-4545**.

Liens connexes :

Pour obtenir des renseignements sur le ministère des Ressources naturelles et des Forêts ou en savoir plus sur ses activités et ses réalisations, consultez le mrfn.gouv.qc.ca ou ses réseaux sociaux :

- twitter.com/mrnfqc
- facebook.com/RessourcesNaturellesForets
- linkedin.com/company/ressourcesnaturellesforets
- youtube.com/RessourcesNaturellesForets
- instagram.com/mrnfqc

**Information pour les citoyens
et citoyennes :**

Numéro sans frais 1 877 644-4545

**Information pour les représentants
et représentantes des médias :**

Relations médias
Ministère des Ressources naturelles
et des Forêts
medias@mrnf.gouv.qc.ca